

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ETUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES										
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	83 042	104,32 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 444	4,32 %
	4	Montant net des recettes										AD	79 672	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	79	0,10 %
	6	Gains divers (5)										AF	1 300	1,63 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	81 050	101,73 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	9 855	12,37 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	283	0,36 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	50	0,06 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	386	0,48 %
	13	Autres impôts										BS	399	0,50 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 388	1,74 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 534	1,93 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	31	0,04 %
	17	Entretien et réparations											432	0,54 %
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage (11)											1 360	1,71 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											149	0,19 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 520	3,16 %
	22	Primes d'assurances											2 761	3,47 %
	23	Frais de véhicules (12)											4 369	5,48 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 261	1,58 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	5 696			BK	6 733	8,45 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 037	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 077	1,35 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											932	1,17 %	
28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	156	0,20 %	
30	Autres frais divers de gestion											4 327	5,43 %	
31	Frais financiers (14)										BN	84	0,11 %	
32	Pertes diverses (15)										BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 088	50,32 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ETUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	40 962 51,41 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 083 3,87 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	44 045 55,28 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 245 1,56 %		
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	1 364 1,71 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 609 3,27 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	41 436 52,01 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	13 446			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	3 161			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ	81			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			12 517				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B		